

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 8 novembre 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1765/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2016.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1766/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2016.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1767/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Réfection de la toiture à l'École polyvalente Saint-Jérôme;
8. Réfection des toitures aux écoles du Joli-Bois et Jean-Moreau;
9. Questions diverses;
10. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JÉRÔME (RCE-1768/SRM)

ATTENDU QUE la firme Steven Carey architecte inc. a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 16380-022) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 octobre 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9165-1364 Québec inc./Les Toitures Techni-Toit de Drummondville, au montant forfaitaire de 296 700 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 24 octobre 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection de la toiture à l'École polyvalente Saint-Jérôme à l'entreprise 9165-1364 Québec inc./Les Toitures Techni-Toit de Drummondville, au montant forfaitaire de 296 700 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

RÉFECTION DES TOITURES AUX ÉCOLES DU JOLI-BOIS ET JEAN-MOREAU (RCE-1769/SRM)

ATTENDU QUE la firme UN architecture inc. a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 16380-015) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 octobre 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Constructions A.S. Filiatreault inc. de Sainte-Thérèse, au montant forfaitaire de 119 000 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme pour effectuer les travaux à l'école du Joli-Bois;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Toitures Léon inc. de Repentigny, au montant forfaitaire de 175 854 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme pour effectuer les travaux à l'école Jean-Moreau;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 31 octobre 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire :

A) D'accorder le contrat de réfection des toitures à l'école du Joli-Bois à l'entreprise Les Constructions A.S. Filiatreault inc. de Sainte-Thérèse, au montant forfaitaire de 119 000 \$ (avant les taxes).

D'accorder le contrat de réfection des toitures à l'école Jean-Moreau à l'entreprise Toitures Léon inc. de Repentigny, au montant forfaitaire de 175 854 \$ (avant les taxes).

B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.

C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1770/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 18 h 45.

Adopté

Président

Secrétaire